



Le 2 avril, 2012

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

**Géoscientifiques Canada annonce la parution des Lignes directrices de l'évaluation pour l'obtention du permis d'exercice des géoscientifiques professionnels au Canada**

Géoscientifiques Canada est heureux d'annoncer l'achèvement des Lignes directrices nationales relatives à l'évaluation des candidats demandant un permis d'exercice professionnel à travers le Canada. Ce nouveau cadre directeur est défini dans le document "*Framework for Assessment in the Licensing of Professional Geoscientists in Canada*" (Lignes directrices d'évaluation pour l'obtention du permis d'exercice des géoscientifiques professionnels au Canada). Une copie est disponible sur le site web de Géoscientifiques Canada au [www.ccpq.ca](http://www.ccpq.ca).

Le document représente l'aboutissement du projet initié par Géoscientifiques Canada concernant les géoscientifiques formés à l'étranger. Ce projet d'une durée de 27 mois a débuté en janvier 2010 et a été rendu possible grâce à la subvention du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du département des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Les Lignes directrices ont été approuvées par le Conseil d'administration de Géoscientifiques Canada en novembre 2011 et leur utilisation a été recommandée par toutes ses associations-membres, les 10 organismes de réglementation qui attribuent les permis d'exercices de géoscience à travers le Canada. L'élaboration des Lignes directrices, résultat de plus de 24 mois de recherches intensives et de collaboration, s'est fait sous la supervision du Comité de direction national constitué de membres délégués provenant des associations-membres. La majorité des travaux techniques est l'œuvre d'une collaboration entre le Conseil des normes géoscientifiques canadiennes, des chargés d'admission à travers le Canada et de consultants de projet.

Ce document est fondé sur une étude-sondage exhaustive menée en 2010 auprès des représentants des 10 organismes de réglementation concernant leurs propres pratiques courantes d'évaluation et d'admission. Les résultats du sondage ont été analysés et ont été des sujets de discussion au niveau national. Les discussions incluaient également les pratiques de la reconnaissance des titres de compétences utilisées par d'autres organismes de réglementation ici au Canada et par des organismes de réglementation de géoscience professionnelle à l'étranger. Une attention spéciale a été accordée aux récents développements pertinents à notre professions autant au niveau national qu'international, tels que l'Accord sur le commerce intérieur, le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, les lois



provinciales en matière d'équité, le projet Euro-Ages de la Fédération européenne des géologues, le processus de Bologne et la Convention de Lisbonne.

Commentant l'avènement des Lignes directrices, Dr. Greg Finn, P.Geo, président de Géoscientifiques Canada, nous livre ce qui suit : « Nous sommes fiers d'avoir pu faciliter ce travail et d'assister nos associations-membres dans l'élaboration de ces Lignes directrices – l'objectif majeur de ce projet subventionné. Bien sûr, en tant que Lignes directrices, ce document ne se veut ni normatif ni tenu de par la loi. Plutôt, il se veut un ensemble de principes généraux, visionnaires et collectivement approuvés, que les autorités et chargés d'admission verront à leur mise en œuvre à travers la profession au cours des prochaines années à venir. Ces Lignes directrices peuvent être vues comme compagnon au document publié en mai 2008 et réimprimé en mars 2012 : 'Connaissance et expérience des géosciences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada' (CEG). Alors que le CEG détaille les exigences relatives aux conditions d'admission à la profession de géoscience au Canada, les Lignes directrices décrivent les processus utilisés pour déterminer l'éligibilité de l'admission et le respect des exigences.

Maintenant que nous avons cet important travail pour complimenter le CEG, nous pourrons maintenir des normes d'admission plus élevées et protéger le public de façon plus efficace en facilitant, tout à la fois, la mobilité interprovinciale et internationale des géoscientifiques professionnels. »

Géoscientifiques Canada, nom d'affaires du Conseil Canadien des géoscientifiques professionnels, est un organisme national rassemblant les 10 organismes de réglementations/ordres provinciaux et territoriaux qui régulent l'exercice et les permis d'exercice de la géoscience au Canada.

Géoscientifiques Canada a pour mission de veiller à l'élaboration continue de normes élevées en matière d'attribution de permis d'exercice et de pratique des géosciences, de faciliter la mobilité des professionnels aux plans national et international et de favoriser la reconnaissance des géoscientifiques canadiens.

-30-

Contact :  
Oliver Bonham, P.Geo.  
DG – Géoscientifiques Canada  
604-412-4888  
[www.ccpq.ca](http://www.ccpq.ca)